

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 03 septembre 2025

DEL20250903_089

L'an deux mil vingt-cinq, le trois septembre, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle des mariages à REIGNIER-ÉSERY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 28 août précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32

Présents : 21

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET ;

MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Denise FERNANDES ;

PERS-JUSSY : Dominique BRAND, David DE VITO, Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET ;

REIGNIER-ÉSERY : Denise GERELLI-FORT, Virginie JACQUEMOUD, Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, Billy MARQUET, André PUGIN, Lucas PUGIN ;

SCIENRIER : Patricia DÉAGE ;

Pouvoirs : 3

Absents excusés avec procuration : Isabelle SAGE a donné procuration à Denise GERELLI-FORT ; Didier EISACK a donné procuration à Stéphanie LE MOAL ; Michel BRANTUS a donné procuration à Patricia DEAGE

Absents excusés : Anne-Marie LALLIARD, Ludovic WISZNIEWSKI, Esther VACHOUX,

Absents : Valérie VACHOUX, Sophie BIOLLUZ, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI, Laurent CHIORINO,

Secrétaire de séance : Lucas PUGIN

DEL20250903_089 - Communication du Rapport d'Activité (RA) 2024 du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et ses Affluents "SM3A".

Rapporteur : Monsieur le Président, Sébastien JAVOGUES

ANNEXE 10

VU le CGCT, et notamment son article L5211-39 ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF DRCL BCLB-2025-00021 en date du 28 mars 2025, portant approbation des derniers statuts en vigueur de la CCA&S, dans leur version adoptée par délibération n°DEL 20241002_102 du Conseil communautaire, le 02 octobre 2024, et notamment la compétence obligatoire de la Collectivité en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), prévue à l'article 8-3 ;

VU le rapport d'activités 2024 présenté par le SM3A et ci-joint ;

CONSIDÉRANT que le Président de l'EPCI doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, à ses collectivités membres, un rapport retraçant l'activité de l'établissement ;

CONSIDÉRANT que ce rapport fait l'objet d'une communication en Conseil ;

CONSIDÉRANT le Rapport d'activités 2024 du SM3A communiqué et ci-annexé, que les Conseillers ont reçu préalablement à la présente séance avec la note de synthèse, et qu'ils ont été invités à examiner ;

Monsieur le Président rappelle que le Bassin versant de l'Arve est situé au cœur des Alpes dans un territoire aux multiples facettes, tant sur le plan géographique qu'écologique. Ecosystème complexe et précieux, il nécessite une attention particulière et des efforts concertés pour sa préservation. Face aux défis du changement climatique et de la pollution, le SM3A mène une approche intégrée et proactive, plus que jamais nécessaire. Le SM3A gère 2 600 kilomètres linéaires de cours d'eau. La surface du Bassin versant de l'Arve représente plus de la moitié du département de la Haute-Savoie. 13 intercommunalités sont comprises dans le Bassin versant de l'Arve.

Le rapport d'activité retrace l'essentiel des interventions ayant marqué l'année 2024. Il témoigne de la multiplicité des actions portées par le syndicat et du souci permanent de répondre aux enjeux du Territoire.

Ce rapport d'activité détaille les nombreux projets menés en matière de renaturation, de protection de l'air, d'entretien, de surveillance et gestion des digues, ainsi que de préservation des milieux naturels tels que :

- la compétence GEMAPI ;
- la renaturation de l'Arve par le retrait d'une décharge dans le secteur Borne - Pont de Bellecombe, le chantier se poursuivra jusqu'en 2027 ;
- la création d'un « jardin de découverte des milieux aquatiques », à destination des scolaires du cycle 1 au cycle 4, du lycée professionnel agricole, de l'HEPIA sans oublier le grand public en proposant des événements ponctuels ;
- le développement d'une stratégie foncière ambitieuse pour soutenir les missions GEMAPI
- l'animation et l'instruction de la Prime Chauffage Bois d'Arve & Salève ;
- la fin de l'opération collective « Arve Pure » en 2024 après 17 actions en faveur de la réduction des rejets chargés en micropolluants issus des activités non domestiques.

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2024 tel que présenté par le SM3A.

Le Secrétaire de séance
Lucas PUGIN

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

*Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 11/09/2025
Publié, le 11/09/2025*